

# Indice ESG

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION</b>				
<b>PROFIL DE L'ORGANISATION</b>				
GRI 102-1	Nom de l'organisation	Les Aliments Maple Leaf Inc. (« Aliments Maple Leaf » ou « AML » ou « l'entreprise »)		
GRI 102-2	Activités, marques, produits et services	Voir <a href="#">Management's Discussion and Analysis</a> (« Discussion et analyse de la direction », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 1).		
GRI 102-3	Emplacement du siège social	Mississauga, Ontario, Canada		
GRI 102-4	Emplacement des activités	Les Aliments Maple Leaf exerce ses activités à travers le Canada et dans deux installations de transformation de protéines à base végétale aux États-Unis.		
GRI 102-5	Capital et forme juridique	Les Aliments Maple Leaf Inc. est une société cotée en bourse à la Bourse de Toronto sous le symbole MFI.		
GRI 102-6	Marchés desservis	Voir <a href="#">Management's Discussion and Analysis</a> (« Discussion et analyse de la direction », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 1).		
GRI 102-7	Taille de l'organisation	Voir <a href="#">Management's Discussion and Analysis</a> (« Discussion et analyse de la direction », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 1). Voir <a href="#">Centre des médias</a> .	FB-MB-000.A FB-MP-000.B	FB-MP-000.A : Nombre d'établissements de transformation et d'installations de fabrication  FB-MP-000.B : Production de protéines animales, par catégorie; pourcentage confié en sous-traitance

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
GRI 102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	<p>Les Aliments Maple Leaf emploie environ 13 500 personnes, en date du 31 décembre 2020.</p> <p>Il y avait un total de 12 859 employés dans notre outil de création de rapports SAP répartis de la façon suivante :</p> <p>Il y a un total de 12 349 employés permanents à temps plein :</p> <p>5 315 femmes (43 %) 7 034 hommes (57 %)</p> <p>Il y a un total de 510 employés temporaires à temps partiel :</p> <p>237 femmes (46 %) 273 hommes (54 %)</p> <p>Répartition régionale :</p> <p>Permanents : Canada – 11 770, États-Unis – 563, internationaux – 16. Temporaires : Canada – 508, États-Unis – 2, internationaux – 0.</p> <p>Remarque : Ces données excluent les employés de Viau parce qu'à l'heure actuelle, ils n'ont pas encore été intégrés à notre système SAP.</p>		
GRI 102-9	Chaîne d'approvisionnement	<p>Voir <a href="#">Chaîne d'approvisionnement</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Nos marques</a>.</p>		
GRI 102-10	Changements importants apportés à l'organisation et à sa chaîne d'approvisionnement	<p>Voir <a href="#">Capital Expenditures</a> (« Dépenses en capital », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 7).</p> <p>Voir <a href="#">Business Acquisitions and Divestitures</a> (« Acquisitions et dessaisissements d'entreprise », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 21).</p>		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
GRI 102-11	Principe de précaution ou approche préventive	Voir <a href="#">Financial Instruments and Risk Management Activities</a> (« Instruments financier et activités de gestion des risques », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 71).  Voir <a href="#">Risk Factors</a> (« Facteurs de risques », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 18).		
GRI 102-12	Initiatives externes	Voir <a href="#">Collaboration</a> .		
GRI 102-13	Adhésion à des associations	Voir <a href="#">Collaboration</a> .		
<b>STRATÉGIE ET ANALYSE</b>				
GRI 102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	Voir <a href="#">Un message de notre chef de la direction, Michael McCain</a> .		
GRI 102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	Voir <a href="#">Financial Instruments and Risk Management Activities</a> (« Instruments financier et activités de gestion des risques », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 71).  Voir <a href="#">Risk Factors</a> (« Facteurs de risques », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 18).		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ</b>				
GRI 102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	Voir <a href="#">les Valeurs de leadership des Aliments Maple Leaf</a> . Voir <a href="#">Nos principes de viande durable</a> .		
GRI 102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	Voir <a href="#">Code de conduite</a> . Nous utilisons une ligne de Téléassistance en matière d'éthique tierce partie coordonnée par notre groupe de vérification interne et qui soumet un rapport aux membres de la haute direction. Des comités du Conseil d'administration reçoivent aussi des résumés des plaintes. En outre, un Comité d'éthique officiel existe et se rencontre pour discuter de questions d'éthique. Les membres de ce comité comprennent le chef de la direction et le chef de l'exploitation, ainsi que d'autres vice-présidents principaux.		
<b>GOVERNANCE</b>				
GRI 102-18	Structure de gouvernance	Voir <a href="#">Gouvernance</a> . Voir <a href="#">Gouvernance d'entreprise</a> .		
GRI 102-19	Délégation de l'autorité	Voir <a href="#">Gouvernance</a> . Voir <a href="#">Gouvernance d'entreprise</a> . Voir <a href="#">Governance and Risk Management</a> (« Gouvernance et gestion des risques », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 70). Voir <a href="#">Risk Factors</a> (« Facteurs de risques », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 18).		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
GRI 102-20	Postes de direction ayant la responsabilité des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	<p>Voir <a href="#">Gouvernance</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Gouvernance d'entreprise</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Governance and Risk Management</a> (« Gouvernance et gestion des risques », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 70).</p> <p>Voir <a href="#">Risk Factors</a> (« Facteurs de risques », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 18).</p>		
GRI 102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	<p>Voir <a href="#">Gouvernance</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Importance relative</a>.</p>		
GRI 102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé	<p>Voir <a href="#">Gouvernance</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Gouvernance d'entreprise</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Membres du Conseil des soins des animaux</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Notre équipe de direction</a>.</p>		
GRI 102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir <a href="#">Gouvernance d'entreprise</a> .		
GRI 102-24	Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir <a href="#">Gouvernance d'entreprise</a> .		
GRI 102-25	Conflits d'intérêt	Voir <a href="#">Gouvernance d'entreprise</a> .		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
GRI 102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	Voir <a href="#">Gouvernance</a> . Voir <a href="#">Gouvernance d'entreprise</a> .		
GRI 102-27	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir <a href="#">Gouvernance</a> . Voir <a href="#">Environnement</a> (« Environnement », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 17). Voir <a href="#">Climate Change</a> (« Changement climatique », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 21).		
GRI 102-29	Identifier et gérer les répercussions économiques, environnementales et sociales	Voir <a href="#">Gouvernance</a> . Voir <a href="#">Environnement</a> (« Environnement », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 17). Voir <a href="#">Climate Change</a> (« Changement climatique », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires page 21).		
GRI 102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Voir <a href="#">Gouvernance</a> .		
GRI 102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la production de rapports sur le développement durable	Voir <a href="#">Gouvernance</a> .		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES (INTERVENANTS)</b>				
GRI 102-40	Liste des groupes de parties prenantes (intervenants)	Les intervenants des Aliments Maple Leaf comprennent nos employés, consommateurs, clients, actionnaires, investisseurs, fournisseurs, prêteurs, le gouvernement, les organisations non gouvernementales et les organismes sans but lucratif.  Voir <a href="#">Importance relative</a> . Voir <a href="#">Collaboration</a> .		
GRI 102-41	Conventions collectives	À compter du 31 décembre 2020, nous avons environ 8 091 employés visés par 19 conventions collectives au Canada, ce qui représente environ 63 % de notre main-d'œuvre.		
GRI 102-42	Identifier et sélectionner les parties prenantes (intervenants)	Voir <a href="#">Importance relative</a> . Voir <a href="#">Collaboration</a> .		
GRI 102-43	Approche de l'implication des parties prenantes (intervenants)	Voir <a href="#">Importance relative</a> . Voir <a href="#">Collaboration</a> .		
GRI 102-44	Enjeux et préoccupations majeurs qui ont été soulevés	Voir <a href="#">Importance relative</a> .		
<b>PRATIQUES D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS</b>				
GRI 102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation	Voir <a href="#">Management's Discussion and Analysis</a> (« Discussion et analyse de la direction », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 1).  Les Aliments Maple Leaf est l'entité traitée par ce rapport.		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
GRI 102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Voir <a href="#">Importance relative</a> .		
GRI 102-47	Liste des enjeux pertinents	Voir <a href="#">Importance relative</a> .		
GRI 102-48	Réaffirmations d'informations	<p>En 2020, nous avons réaffirmé nos émissions de GES à notre année de référence (2018) en raison de l'amélioration de la disponibilité des données et appliqué les facteurs d'émissions mis à jour du protocole de GES à nos émissions de GES de 2020. Nous avons aussi mis à jour notre méthodologie de collecte de données pour les déchets solides et le détournement des déchets des sites d'enfouissement et réaffirmé nos données à notre année de référence (2015). Cette méthodologie mise à jour est une amélioration de notre méthode de collecte de données et reflète plus précisément notre rendement.</p> <p>Voir <a href="#">Une meilleure planète</a>.</p>		
GRI 102-49	Changements en matière de rapports	Aucun changement important en 2020.		
GRI 102-50	Période de rapport	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.		
GRI 102-51	Date du rapport le plus récent	Voir le <a href="#">Rapport de 2020 sur la durabilité</a> (publié en 2021).		
GRI 102-52	Cycle de rapport	Annuel		
GRI 102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Tim Faveri, vice-président, Durabilité et valeur partagée		
GRI 102-54	Déclarations de rapport en conformité avec les normes GRI	Ce rapport a été préparé conformément aux normes : option de conformité essentielle.		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
GRI 102-55	Index du contenu GRI	Cet index de contenu GRI se conforme à toutes les options de conformité essentielles.		
GRI 102-56	Vérification externe	Voir le <a href="#">Rapport sur la vérification externe</a> .		
<b>ÉCONOMIE</b>				
<b>RENDEMENT ÉCONOMIQUE</b>				
S.O.	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Company Vision and Strategic Plan</a> (« Vision et plan stratégique de l'entreprise », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 2). Voir <a href="#">Management's Discussion and Analysis</a> (« Discussion et analyse de la direction » Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 1).		
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Voir <a href="#">Consolidated Balance Sheets and Consolidated Statements of Net Earnings</a> (« Bilan consolidé et États consolidés du résultat net », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 12-13).		
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Voir <a href="#">Environment</a> (« Environnement », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 17). Voir <a href="#">Climate Change</a> (« Changement climatique », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 21).		
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Voir <a href="#">Employee Benefit Plans</a> (« Régimes d'avantages sociaux des employés », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 27). Voir <a href="#">Employee Benefits</a> (« Avantages sociaux des employés », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 67).		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
201-4	Aide financière reçue du gouvernement	<p>Voir <a href="#">Employee Benefit Plans</a> (« Régimes d'avantages sociaux des employés », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 27).</p> <p>Voir <a href="#">Employee Benefits</a> (« Avantages sociaux des employés », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 67).</p> <p>Voir <a href="#">Government Incentives</a> (« Stimulant gouvernemental », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 83).</p>		
<b>PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Annual Report to Shareholders</a> (« Rapport annuel de 2020 aux actionnaires »).		
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	Le taux horaire des employés syndiqués est fondé sur la convention collective et, dans tous les cas, est à un taux égal ou au-dessus du taux de salaire minimum. Pour les usines non syndiquées, on effectue une évaluation/étude du marché avant d'établir les taux afin de veiller à ce que nous soyons concurrentiels au sein du marché particulier (qui comprend nos établissements syndiqués).		
<b>IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Annual Report to Shareholders</a> (« Rapport annuel de 2020 aux actionnaires »).		
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Voir <a href="#">Capital Expenditures</a> (« Dépenses en capital », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 7).		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>PRATIQUES D'ACHATS</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Chaîne d'approvisionnement</a> .		
FP1	Le pourcentage du volume acheté de fournisseurs est conforme à la politique de l'entreprise relative aux fournisseurs.	Voir <a href="#">Chaîne d'approvisionnement</a> .		
<b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
205-1	Sites évalués en termes de risque lié à la corruption	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Il n'y a pas eu d'incident de fraude ou de corruption en 2020.		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>IMPÔT</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Income Taxes</a> (« Impôt sur le revenu », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 5). Voir <a href="#">Income Taxes</a> (« Impôt sur le revenu », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 58).		
207-1	Approche fiscale	Voir <a href="#">Income Taxes</a> (« Impôt sur le revenu », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 5). Voir <a href="#">Income Taxes</a> (« Impôt sur le revenu », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 58).		
<b>ENVIRONNEMENTALE</b>				
<b>ÉNERGIE</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Une meilleure planète.</a> Voir <a href="#">Engagement à l'égard de la durabilité environnementale.</a> Voir <a href="#">Environment</a> (« Environnement », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 17). Voir <a href="#">Climate Change</a> (« Changement climatique », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 21). Voir <a href="#">Carbone et énergie.</a>	FB-MP-130a.1	FB-MP-130a.1 : (1) Énergie totale consommée, (2) pourcentage d'électricité sur le réseau, (3) pourcentage renouvelable

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Électricité (MWh) : 385 404 Gaz naturel (m <sup>3</sup> ) : 60 275 214 Voir <a href="#">Sommaire de notre rendement d'empreinte environnementale</a> .	FB-MP-130a.1	FB-MP-130a.1 : (1) Énergie totale consommée, (2) pourcentage d'électricité sur le réseau, (3) pourcentage renouvelable
302-3	Intensité énergétique	Électricité (MWh/1 000 kg de production) : 0,54 Gaz naturel (m <sup>3</sup> /1 000 kg de production) : 84,76 Voir <a href="#">Sommaire de notre rendement d'empreinte environnementale</a> .		
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Intensité de l'électricité (MWh par 1 000 kg de production de produit) : L'intensité de notre électricité a diminué de 25,9 % de l'année de référence 2014. Intensité du Gaz naturel (m <sup>3</sup> par 1 000 kg de production de produit) : L'intensité de notre gaz naturel a diminué de 19,5 % de l'année de référence de 2014. Voir <a href="#">Sommaire de notre rendement d'empreinte environnementale</a> .		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>EAU ET EFFLUENTS</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	<p>Voir <a href="#">Une meilleure planète</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Engagement à l'égard de la durabilité environnementale</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Environnement</a> (« Environnement », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 17).</p> <p>Voir <a href="#">Climate Change</a> (« Changement climatique », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 21).</p> <p>Voir <a href="#">Eau</a>.</p>	<p>FB-MP-140a.1</p> <p>FB-MP-140a.2</p>	<p>FB-MP-140a.1 : (1) Eau totale prélevée. (2) Consommation totale d'eau. Pourcentage de chacun ayant eu lieu dans des régions à stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé.</p> <p>FB-MP-140a.2 : Description des risques de gestion de l'eau et discussion des stratégies et pratiques pour atténuer ces risques</p>
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Voir <a href="#">Eau</a> .	<p>FB-MP-140a.2</p> <p>FB-MP-440a.1</p> <p>FB-MP-440a.2</p>	<p>FB-MP-140a.2 : Description des risques de gestion de l'eau et discussion des stratégies et pratiques pour atténuer ces risques</p> <p>FB-MP-440a.1 : Pourcentage des aliments pour animaux approvisionnés de régions ayant un stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé</p> <p>FB-MP-440a.2 : Pourcentage de contrats avec producteurs situés dans des régions qui ont un stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé</p>

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
303-2	Gestion des sources d'eau fortement affectées par le prélèvement d'eau	Voir <a href="#">Eau</a> .	FB-MP-140a.1 FB-MP-140a.2	FB-MP-140a.1 : (1) Eau totale prélevée. (2) Consommation totale d'eau. Pourcentage de chacun ayant eu lieu dans des régions à stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé.  FB-MP-140a.2 : Description des risques de gestion de l'eau et discussion de stratégies et de pratiques pour atténuer ces risques
303-3	Prélèvements d'eau	Le retrait d'eau en 2020 était de 8 874 482 m <sup>3</sup> (8 879 ML). Toutes nos installations de fabrication, sauf l'une d'elles, et l'un de nos centres de distribution tirent et évacuent leur eau de sources municipales. La majorité de nos porcheries/poulaillers et provenderies utilisent de l'eau de puits en raison de leurs emplacements ruraux.  Prélèvement d'eau municipale : 6 309 891 m <sup>3</sup> . Prélèvement d'eau de puits : 2 564 591 m <sup>3</sup> .  Voir <a href="#">Sommaire de notre rendement d'empreinte environnementale</a> .	FB-MP-140a.1	FB-MP-140a.1 : (1) Eau totale prélevée. (2) Consommation totale d'eau. Pourcentage de chacun ayant eu lieu dans des régions à stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé.
303-5	Consommation d'eau	8 874 482 m <sup>3</sup> (8 879 ML) d'eau ont été consommés en 2020.  Voir <a href="#">Sommaire de notre rendement d'empreinte environnementale</a> .	FB-MP-140a.1	FB-MP-140a.1 : (1) Eau totale prélevée. (2) Consommation totale d'eau. Pourcentage de chacun ayant eu lieu dans des régions à stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé.

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>BIODIVERSITÉ</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Une meilleure planète</a> .		
304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Les installations des Aliments Maple Leaf se composent d'un mélange d'établissements urbains et ruraux. Jusqu'à présent, nous n'avons pas inspecté nos installations de la perspective d'une richesse élevée en biodiversité.		
<b>EMISSIONS</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	<p>Voir <a href="#">Une meilleure planète</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Engagement à l'égard de la durabilité environnementale</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Environnement</a> (« Environnement », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 17).</p> <p>Voir <a href="#">Climate Change</a> (« Changement climatique », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 21).</p> <p>Voir <a href="#">Carbone et énergie</a>.</p>	<p>FB-MP-110a.1</p> <p>FB-MP-110a.2</p>	<p>FB-MP-110a.1 : Émissions globales brutes de type 1</p> <p>FB-MP-110a.2 : Discussion de stratégie à long terme et à court terme ou de plan pour gérer les émissions de type 1, les cibles de réduction des émissions et une analyse de rendement vers l'atteinte de ces cibles</p>

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
305-1	Émissions directes de GES (type 1)	302 396 éq. CO <sub>2</sub> (tonnes) Voir <a href="#">Sommaire de notre rendement d’empreinte environnementale</a> . Voir <a href="#">Carbone et énergie</a> .	FB-MP-110a.1 FB-MP-110a.2	FB-MP-110a.1 : Émissions globales brutes de type 1  FB-MP-110a.2 : Discussion de stratégie à long terme et à court terme ou de plan pour gérer les émissions de type 1, les cibles de réduction des émissions et une analyse de rendement vers l’atteinte de ces cibles
305-2	Émissions indirectes de GES provenant d’énergie (type 2)	30 674 éq. CO <sub>2</sub> (tonnes) Voir <a href="#">Sommaire de notre rendement d’empreinte environnementale</a> .		
305-3	Autres émissions indirectes de GES (type 3)	1 505 959 éq. CO <sub>2</sub> (tonnes) Voir <a href="#">Sommaire de notre rendement d’empreinte environnementale</a> . Voir <a href="#">Carbone et énergie</a> .	FB-MP-160a.1	FB-MP-160a.1 : Quantité de litière et de fumier générée, pourcentage géré selon un plan de gestion d’éléments nutritifs
305-4	Intensité des émissions de GES	Type 1 et 2 (éq. CO <sub>2</sub> /1 000 kg de production de produit) : 0,22 Type 3 (éq. CO <sub>2</sub> /1 000 kg de production de produit) : 0,99	FB-MP-110a.1 FB-MP-110a.2	FB-MP-110a.1 : Émissions globales brutes de type 1  FB-MP-110a.2 : Discussion de stratégie à long terme et à court terme ou de plan pour gérer les émissions de type 1, les cibles de réduction des émissions et une analyse de rendement vers l’atteinte de ces cibles

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
305-5	Réduction des émissions de GES	<p>La réduction absolue de nos GES de type 1 et 2 selon nos cibles basées sur la science est de 1,77 % de notre année de référence de 2018.</p> <p>L'intensité de nos émissions de GES de type 3 selon nos cibles basées sur la science s'est améliorée de 1,96 % depuis l'année de référence de 2018.</p> <p>Voir <a href="#">Sommaire de notre rendement d'empreinte environnementale</a>.</p>		
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	Voir <a href="#">Rapports de conformité environnementale</a> .		
<b>DÉCHETS</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	<p>Voir <a href="#">Une meilleure planète</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Engagement à l'égard de la durabilité environnementale</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Environnement</a> (« Environnement », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 17).</p> <p>Voir <a href="#">Climate Change</a> (« Changement climatique », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 21).</p> <p>Voir <a href="#">Déchets solides</a>.</p>		
306-1	Production de déchets et impacts importants liés aux déchets	<p>Voir <a href="#">Déchets solides</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Climate Change</a> (« Changement climatique », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 21).</p>		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
306-2	Gestion d'impacts importants liés aux déchets	Voir <a href="#">Déchets solides</a> . Voir <a href="#">Climate Change</a> (« Changement climatique », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 21).		
306-3	Déchets produits	Total des déchets produits en 2020 : 250 208 MT Recyclés : 229 296 MT Jetés/site d'enfouissement : 20 912 MT		
306-4	Détournement des déchets des sites d'enfouissement	Recyclés : 229 296 MT Biologiques : 204 788 MT (89,3 %) Fibres à papier : 3 631 MT (1,6 %) Graisses alimentaires : 19 676 MT (8,58 %) Plastiques : 195 MT (0,85 %) Métaux, verre, bouteilles et canettes : 63,4 MT (0,02 %) Déchets électroniques : 2,95 MT (0,001 %) Bois : 25,7 MT (0,01 %) Autre : 914,04 MT (0,40 %)		
306-5	Déchets destinés à l'élimination	Éliminés/site d'enfouissement : 20 912 MT Déchets solides : 13 128 MT (63 %) Graisse (boue de flottation) : 7 043 MT (33 %) Biologiques : 741 MT (4 %)		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Une meilleure planète.</a> Voir <a href="#">Rapports de conformité environnementale.</a>		
307-1	Non-conformité avec les lois et la réglementation environnementale	Il n'y a pas eu d'amendes d'importance ni de sanctions monétaires imposées en 2020.	FB-MP-140a.3	FB-MP-140a.3 : Nombre d'incidents de non-conformité aux critères de qualité de l'eau établis dans les permis, aux normes et à la réglementation
<b>ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Chaîne d'approvisionnement.</a>		
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Voir <a href="#">Chaîne d'approvisionnement.</a>		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>SOCIAL : PRATIQUES DE TRAVAIL ET TRAVAIL DÉCENT</b>				
<b>EMPLOI</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	<p>Voir <a href="#">Carrières</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Perfectionnement de nos employés</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Leadership</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Employee Benefit Plans</a> (« Régime d'avantages sociaux des employés », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 52).</p>		
401-1	Recrutement de nouveaux employés et renouvellement du personnel	<p>a. Nous avons 4 152 nouveaux employés (salariés et horaires) en 2020.</p> <p>Genre : Femmes : 1 681 (40 %); hommes : 2 471 (60 %)            Âge : Moins de 30 ans : 2 153 (52 %); 30 à 49 ans : 1 574 (38 %);            50 ans et plus : 425 (10 %)            Région : Canada : 3 899 (94 %); États-Unis : 251 (6 %);            Internationale : 2 (0,05 %)</p> <p>b. 3 771 employés sont partis en 2020.</p> <p>Genre : Femmes : 1 647 (44 %); hommes : 2 124 (56 %)            Âge : Moins de 30 ans : 1 474 (39 %); de 30 à 49 ans : 1 547 (41 %);            50 ans et plus : 750 (20 %)            Région : Canada : 3 626 (96 %); États-Unis : 145 (4 %)</p>		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	<p>Au Canada, tous les employés ont accès aux prestations de soins de santé et de services dentaires et au programme d'aide aux employés s'ils travaillent au moins 60 % d'une semaine de travail. Les employés à temps plein et à temps partiel ont accès à l'assurance-vie de base et à l'assurance-vie facultative. Selon la durée de leur contrat, certains employés temporaires pourraient avoir droit aux prestations de soins de santé et de services dentaires.</p> <p>Aux États-Unis, tous les employés permanents à temps plein et à temps partiel qui travaillent au moins 30 heures par semaine ont accès aux prestations de soins de santé, de soins de la vue, de services dentaires et d'assurance, ainsi qu'à un programme d'aide aux employés. Les employés temporaires ne sont pas autorisés à y participer.</p>		
<b>RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Les périodes de préavis peuvent varier de 24 heures à 90 jours, selon la gravité et le type de modification et selon la convention collective.		
FP3  (FP = transformation alimentaire)	Relations employés/direction  Pourcentage d'heures de travail perdues en raison de conflits de travail, de grèves et (ou) de lock-outs, par pays	Il n'y a eu aucune heure de travail perdue en 2020 en raison de ces facteurs.		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Santé et sécurité au travail</a> . Voir la <a href="#">politique en matière de Santé et sécurité au travail</a> .		
403-1	Système de gestion de Santé et sécurité au travail	Voir <a href="#">Santé et sécurité au travail</a> .	FB-MP-320a.2	FB-MP-320a.2 : Description d'efforts d'évaluation, de surveillance et d'atténuation d'états de santé respiratoire aigus et chroniques
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et enquêtes sur les incidents	Voir <a href="#">Santé et sécurité au travail</a> .		
403-3	Services de santé au travail	Voir <a href="#">Santé et sécurité au travail</a> .		
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication en matière de Santé et sécurité au travail	Voir <a href="#">Santé et sécurité au travail</a> .		
403-5	Formation des travailleurs concernant la Santé et la sécurité au travail	Voir <a href="#">Santé et sécurité au travail</a> .		
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Voir <a href="#">Santé et sécurité au travail</a> .		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
403-7	Prévention et atténuation des répercussions sur la santé et la sécurité au travail directement liées aux relations d'affaires	Voir <a href="#">Santé et sécurité au travail</a> .		
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de santé et sécurité au travail	Voir <a href="#">Santé et sécurité au travail</a> .		
403-9	Blessures liées au travail	<p>a. Pour tous les employés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Le nombre et le taux des décès résultant de blessures liées au travail : 0</li> <li>ii. Le nombre et le taux des blessures liées au travail aux conséquences graves (à l'exclusion des décès) : 3</li> <li>iii. Le nombre et le taux des blessures enregistrables liées au travail : 59</li> <li>iv. Les principaux types de blessures liées au travail : lacérations</li> <li>v. Le nombre d'heures travaillées : 24 659 677</li> </ul> <p>b. Pour tous les travailleurs n'étant pas des employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Le nombre et le taux des décès résultant de blessures liées au travail : 0</li> <li>ii. Le nombre et le taux des blessures liées au travail aux conséquences graves (à l'exclusion des décès) : 1</li> <li>iii. Le nombre et le taux des blessures enregistrables liées au travail : 7</li> <li>iv. Les principaux types de blessures liées au travail : lacérations</li> <li>v. Le nombre d'heures travaillées : 1 439 620 (approximativement)</li> </ul>	FB-MP-320a.1	FB-MP-320a.1 : (1) Taux de l'ensemble des incidents enregistrables et (2) taux de mortalité

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
403-10	Problèmes de santé liés au travail	<p>a. Pour tous les employés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Le nombre de décès attribuables à des problèmes de santé liés au travail : 0</li> <li>ii. Le nombre de cas de problèmes de santé enregistrables liés au travail : 4</li> <li>iii. Les principaux types de problèmes de santé liés au travail : claquage musculaire</li> </ul> <p>b. Pour tous les travailleurs n'étant pas des employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Le nombre de décès attribuables à des problèmes de santé liés au travail : 0</li> <li>ii. Le nombre de cas de problèmes de santé enregistrables liés au travail : 0</li> <li>iii. Les principaux types de problèmes de santé liés au travail : sans objet</li> </ul>		
<b>FORMATION ET ÉDUCATION</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	<p>Voir <a href="#">Carrières</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Perfectionnement de nos employés</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Leadership</a>.</p>		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
404-1	Le nombre moyen d'heures de formation par année par employé, par genre et par catégorie professionnelle	<p>Le nombre moyen d'heures de formation pour les employés salariés était de 12,99 heures pour tous les cours.</p> <p>Le nombre moyen d'heures de formation pour les employés horaires était d'environ 5,42 heures pour tous les cours. Comparativement aux années précédentes, les heures de formation en fabrication ont été réduites en raison de la COVID-19 qui empêchait de tenir les séances de formation habituelles en groupes.</p> <p>Le nombre moyen d'heures de formation pour les employées horaires de sexe féminin était de 3,2 heures; par employé de sexe masculin, de 3,1 heures pour les cours d'opérations et de fabrication seulement.</p> <p>Remarque : Les données par genre ne sont pas largement disponibles pour les employés salariés ou pour les cours de Leadership et d'Apprentissage ou les cours de Solutions d'information.</p>		
404-2	Programmes de perfectionnement des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	<p>Nous offrons des centaines de programmes d'apprentissage, tant en salle de classe qu'en ligne (perfectionnement du leadership et acquisition de compétences fonctionnelles). De plus, pour les employés qui ont été touchés par une cessation d'emploi involontaire en 2020, nous avons inclus des services de consultation aux fins du remplacement dans le cadre d'une entente de départ. Cette offre à nos frais fournit aux personnes de l'aide pour faire la transition à leur prochaine possibilité d'emploi.</p> <p>Voir <a href="#">Perfectionnement de nos employés</a>.</p> <p>Voir <a href="#">Leadership</a>.</p>		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Diversité et inclusion</a> .		
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	<p><b>Composition des organes de gouvernance</b></p> <p>Le Conseil d'administration : Genres : hommes, 70 %; Femmes, 30 %. Âge : de 30 à 50 ans : 10 %; plus de 50 ans : 90 %</p> <p>L'équipe de la haute direction : Genres : hommes, 81 %; femmes, 19 %. Âge : de 30 à 50 ans : 44 %; plus de 50 ans : 56 %</p> <p><b>Répartition des groupes d'employés</b></p> <p>Horaires : Genres : hommes, 58 %; femmes, 42 %. Âge : moins de 30 ans : 15%; de 30 à 50 ans : 54 %; plus de 50 ans : 32%</p> <p>Salariés : Genres : hommes, 53 %; femmes, 47 %. Âge : moins de 30 ans : 17 %; de 30 à 50 ans : 56 %; plus de 50 ans : 27 %</p> <p>Admin./Coordonnateur(trice)/Analyste : Genres : hommes, 58 %; femmes, 42 %. Âge : moins de 30 ans : 24 %; de 30 à 50 ans : 54 %; plus de 50 ans : 23 %</p> <p>Superviseur(e)/spécialiste principal(e) : Genres : hommes, 56 %; femmes, 44 %. Âge : moins de 30 ans : 8 %; de 30 à 50 ans : 54 %; plus de 50 ans : 38 %</p> <p>Gestionnaire : Genres : hommes, 51 %; femmes, 49 %. Âge : moins de 30 ans : 6 %; de 30 à 50 ans : 59 %; plus de 50 ans : 36 %</p> <p>Directeur/directrice : Genres : hommes, 67 %; femmes, 33 %. Âge : de 30 à 50 ans : 66 %; plus de 50 ans : 34 %</p> <p>Vice-président(e) : Genres : hommes, 73 %; femmes, 27 %. Âge : de 30 à 50 ans : 49 %; plus de 50 ans : 51 %.</p>		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	<p>Personnel salarié permanent des Aliments Maple Leaf, ratio du salaire de base des femmes par rapport aux hommes :</p> <p>Équipe de la haute direction : 79,1 %  Vice-présidente : 79,3 %  Directrice : 96,9 %  Gestionnaire : 97,5 %  Superviseure/spéc. principale : 99,2 %  Admin./coordonnatrice/analyste : 100,8 %</p> <p>Personnel salarié permanent des Aliments Maple Leaf, ratio de la rémunération totale des femmes par rapport aux hommes :</p> <p>Équipe de la haute direction : 56,3 %  Vice-présidente : 75,7 %  Directrice : 97,0 %  Gestionnaire : 98,1 %  Superviseure/spéc. principale : 99,6 %  Admin./coordonnatrice/analyste : 100,4 %</p> <p>* Les données représentent tous les sites d'exploitation au Canada et aux É.-U., sauf Viau.</p>		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>SOCIAL : DROITS DE LA PERSONNE</b>				
<b>LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
406-1	Nombre total de cas de discrimination et mesures correctives prises	Il y a eu trois incidents de discrimination en 2020. Deux incidents sont parvenus par le service de téléassistance en matière d'éthique et ont été examinés dans la mesure du possible, mais fermés en raison des renseignements limités fournis par des appelants anonymes qu'il n'était pas possible de contacter pour obtenir davantage de contexte. L'autre question a été soulevée par la direction des RH qui a engagé une tierce partie pour enquêter et mettre en œuvre des plans de remédiation confidentiels au niveau de l'individu et de l'organisation. Nous avons finalisé le rapport et les recommandations en 2020.		
<b>LIBERTÉ SYNDICALE ET NÉGOCIATION COLLECTIVE</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
407-1	Les sites et les fournisseurs pour lesquels les droits de liberté syndicale ou de négociation collective des travailleurs peuvent être en grand péril	Aucune infraction ne s'est produite dans des exploitations des Aliments Maple Leaf en 2020.		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>TRAVAIL DES ENFANTS</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
408-1	Les sites et les fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants	Nos sites et nos fournisseurs clés sont situés au Canada et aux États-Unis en 2020 et se conforment à toutes les lois canadiennes et internationales sur le travail des enfants.		
<b>TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
409-1	Les sites et les fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire	Nos sites et nos fournisseurs clés sont situés au Canada et aux États-Unis en 2020 et se conforment à toutes les lois canadiennes et internationales sur le travail.		
<b>PRATIQUES DE SÉCURITÉ</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
410-1	Le pourcentage de membres du personnel de sécurité formés sur les politiques et procédures relatives aux droits de la personne	Tous les membres du personnel doivent respecter le Code de conduite des Aliments Maple Leaf.		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
411-1	Le nombre total de cas de violations identifiés des droits des peuples autochtones	Il n'y a pas eu d'incidents de violations des droits des peuples autochtones dans les installations des Aliments Maple Leaf.		
<b>ÉVALUATION DES DROITS DE LA PERSONNE</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
412-1	Sites qui ont fait l'objet d'examen relatifs aux droits de la personne ou d'évaluations des impacts sur les droits de la personne	Les Aliments Maple Leaf tient toujours compte des lois locales et des droits de la personne lorsqu'elle prend des décisions qui se rapportent aux installations où elle exerce ses activités. Jusqu'à présent, aucune de nos installations n'a fait l'objet d'examen relatifs aux droits de la personne ou d'évaluations des impacts sur les droits de la personne.		
412-2	Formation des employés aux politiques et procédures relatives aux droits de la personne	Tous les nouveaux employés des Aliments Maple Leaf en Ontario et au Manitoba doivent suivre la formation sur la <i>Loi de 2005 sur l'Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i> (LAPHO) ou la <i>Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains</i> , respectivement. Tous les employés salariés examinent et signent annuellement notre Code de conduite.		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>SOCIAL : SOCIÉTÉ</b>				
<b>COMMUNAUTÉS LOCALES</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">De meilleures collectivités</a> . Voir la <a href="#">Politique de participation communautaire</a> . Voir le <a href="#">Centre d'action de Maple Leaf sur la sécurité alimentaire</a> .		
413-1	Sites où des programmes d'engagement communautaire, d'évaluation des impacts et de développement ont été mis en œuvre	Nous cherchons à créer une valeur partagée parce que nous souhaitons jouer un rôle significatif dans la résolution de problèmes sociaux où nous avons une capacité unique de nous engager. Nous voyons la participation communautaire comme une pierre d'angle de notre modèle opérationnel, notre mandat, notre vision et notre engagement à l'égard de la durabilité. Les Aliments Maple Leaf a un programme centralisé de participation communautaire qui gère l'exécution de dons financiers et de produits à l'échelle nationale. Les Aliments Maple Leaf s'est engagée à réduire l'insécurité alimentaire par l'entremise du Centre d'action de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire.  Voir <a href="#">Sécurité alimentaire</a> .		
413-2	Sites ayant des impacts négatifs importants réels ou potentiels sur les communautés locales	En 2020, nous avons reçu quatre plaintes liées au bruit et trois plaintes liées à l'odeur de communautés locales autour de nos installations de transformation. Nous y avons fait suite et résolu toutes les plaintes liées au bruit et les plaintes liées à l'odeur sont toujours en cours d'examen et devraient être résolues en 2021.		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Chaîne d'approvisionnement</a> .		
414-1	Pourcentage de nouveaux fournisseurs qui ont été évalués selon des critères sociaux	Voir <a href="#">Chaîne d'approvisionnement</a> .		
<b>POLITIQUES PUBLIQUES</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
415-1	Contributions politiques	Les Aliments Maple Leaf n'a pas fait de contributions politiques en 2020.		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>SOCIAL : BIEN-ÊTRE ANIMAL</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">De meilleurs soins</a> . Voir Animal Care Performance Report (« Rapport sur le rendement en bien-être animal »). Voir <a href="#">Climate Change</a> (« Changement climatique », Rapport annuel de 2020 aux actionnaires, page 21).	FB-MP-440a.3	FB-MP-440a.3 : Discussion d'une stratégie pour gérer les possibilités et les risques à l'approvisionnement d'aliments pour animaux et de fournitures pour bétail présentés par le changement climatique
FP9	Diversité génétique des animaux d'élevage et domestiqués  Pourcentage et total des animaux élevés ou transformés, par espèce et type de race	Voir Animal Care Performance Report (« Rapport sur le rendement en bien-être animal »).		
FP10	Politiques et pratiques, par espèces et type racial, liées aux modifications physiques et à l'utilisation d'anesthésique	Voir Animal Care Performance Report (« Rapport sur le rendement en bien-être animal »). Voir <a href="#">Standards and Performance</a> (« Normes et rendement »).	FB-MP-430a.2	FB-MP-430a.2 : Pourcentage d'établissements de fournisseurs et de production contractuelle ayant fait l'objet de vérifications afin de contrôler leur conformité aux normes de bien-être animal
FP11	Pourcentage et total des animaux élevés ou transformés, par espèces et type racial, par type de logement	Voir Animal Care Performance Report (« Rapport sur le rendement en bien-être animal »).	FB-MP-410a.1	FB-MP-410a.1 : Pourcentage de porc produit sans l'utilisation de cages de gestation

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
FP12	Politiques et pratiques en matière de traitements aux antibiotiques, anti-inflammatoires, hormones et (ou) pour stimuler la croissance, par espèce et type racial	Voir Animal Care Performance Report (« Rapport sur le rendement en bien-être animal »). Voir <a href="#">Fiche de renseignements sur l'utilisation d'antibiotiques</a> . Voir <a href="#">Utilisation responsable d'antibiotiques</a> .	FB-MP-260a.1 FB-MP-430a.2	FB-MP-260a.1 : Pourcentage de production animale ayant reçu (1) des antibiotiques importants sur le plan médical et (2) des antibiotiques non importants sur le plan médical, par type d'animal  FB-MP-430a.3 : Pourcentage d'établissements de fournisseurs et de production contractuelle ayant fait l'objet de vérifications afin de contrôler leur conformité aux normes de bien-être animal
FP13	Nombre total d'incidents de non-conformité significatif aux lois et règlements et de respect des normes facultatives liées aux pratiques de transport, de manipulation et d'abattage pour les animaux vivants terrestres et aquatiques	En 2020, les Aliments Maple Leaf a reçu six (6) demandes d'action corrective (DAC) et aucun (0) avis de violation liés aux pratiques de transport, de manipulation et d'abattage pour des animaux vivants terrestres (porc et volaille). Toutes les DAC et l'avis de violation ont été réglés. Lorsqu'un avis a été émis, l'établissement mène une enquête sur les causes principales profondes afin de déterminer quelles sont les mesures correctives et préventives appropriées. Le plan de mesures correctives (PMC) est soumis à l'ACIA aux fins d'approbation et toutes les mesures prise feront l'objet d'un examen afin de clore la DAC. Tous les avis émis en 2020 ont été résolus et clos.		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>SOCIAL : RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS</b>				
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Salubrité alimentaire</a> . Voir <a href="#">Nutrition</a> .		
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	<p>100 % des produits des Aliments Maple Leaf dans l'ensemble des viandes fraîches et préparées suivent de rigoureux protocoles de salubrité alimentaire tout au long de leur cycle de vie de produit, l'obtention d'ingrédients et de matières premières de fournisseurs, la transformation, l'emballage et le transport.</p> <p>Nos protocoles de salubrité des aliments sont gouvernés par notre Promesse de sécurité, l'engagement en matière de salubrité et de sécurité de l'entreprise signée par le président et chef de la direction. Nous avons également des protocoles de salubrité alimentaire rigoureux qui gouvernent nos relations d'achats et d'approvisionnement. Les Aliments Maple Leaf se conforme à la norme mondiale de salubrité du <i>British Retail Consortium</i> (BRC), qui est reconnue à l'échelle internationale par la <i>Global Food Safety Initiative</i> (GFSI), dans 100 % de ses installations de fabrication.</p> <p>Voir <a href="#">Salubrité alimentaire</a>. Voir <a href="#">Nutrition</a>.</p>	FB-MP-250a.2	FB-MP-250a.2 : Pourcentage d'établissements de fournisseurs certifié selon un programme de certification de salubrité alimentaire reconnu par la <i>Global Food Safety Initiative</i> (GFSI)

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
FP5	Salubrité alimentaire	Voir <a href="#">Salubrité alimentaire</a> .	FB-MP-250a.1	FB-MP-250a.1 : Conformité à l'audit de la <i>Global Food Safety Initiative</i> (GFSI) : (1) taux de non-conformité et (2) taux de mesures correctives associé pour (a) non-conformités majeures et (b) mineures
FP6	Aliments sains et abordables	Voir <a href="#">Nutrition</a> .		
FP7	Aliments sains et abordables	Voir <a href="#">Nutrition</a> .		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
416-2	Incidents de non-conformité concernant les impacts des produits et services sur la sécurité et la santé	<p>Les Aliments Maple Leaf signale tous les rappels de produits, produits radiés et autres incidents que les agences de réglementation de la salubrité des aliments et les agences de santé signalent aux consommateurs. Ces agences comprennent l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le <i>United States Department of Agriculture (Food Safety and Inspection Service)</i> et les agences internationales de réglementation de la salubrité des aliments et les agences de santé des pays où nous vendons des produits.</p> <p>En 2020, les Aliments Maple Leaf a eu vingt-cinq (25) non-conformités réglementaires. Il n'y a eu aucun (0) rappel de produit lié à la salubrité alimentaire et deux (2) retraits volontaires de produits liés à la qualité. Des 25 avertissements émis par l'ACIA aux installations des AML, les trois raisons principales étaient assainissement (9), composition d'immeubles (7) et hygiène personnelle (4). Lorsqu'un avis a été émis, l'établissement mène une enquête sur les causes principales profondes afin de déterminer quelles sont les mesures correctives et préventives appropriées. Le plan de mesures correctives (PMC) est soumis à l'ACIA aux fins d'approbation et toutes les mesures prise feront l'objet d'un examen afin de clore la DAC. Tous les avis émis en 2020 ont été résolus et clos. Des deux retraits liés à la qualité, l'un d'eux se rapportait à une étiquette de dos qui manquait sur un emballage et l'autre à une étiquette de dos incorrecte sur un emballage. En 2020, les Aliments Maple Leaf n'a eu aucune interdiction de vente sur le marché liée à la salubrité alimentaire ou à la qualité.</p>	FB-MP-250a.3 FB-MP-250a.4	FB-MP-250a.3 : (1) Nombre de rappels émis et (2) poids total des produits rappelés  FB-MP-250a.4 : Discussion des marchés qui interdisent l'importation des produits de l'entité
<b>COMMERCIALISATION ET ÉTIQUETAGE</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Salubrité alimentaire</a> .  Voir <a href="#">Nutrition</a> .		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	<p>Les Aliments Maple Leaf possède des normes opérationnelles standards et des politiques solides qui gouvernent 100 % de nos contrats d'approvisionnement avec les fournisseurs et les cofabricants. Ces politiques sont convenues annuellement par les Aliments Maple Leaf et ses fournisseurs.</p> <p>Nous fournissons des étiquettes nutritionnelles détaillées sur 100 % de nos produits frais et préparés vendus au détail et au service alimentaire. Toutes les étiquettes sont examinées et approuvées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Lorsque c'est pertinent, l'entreprise fournit des allégations supplémentaires sur les étiquettes sur certains produits de marque qui expliquent d'autres avantages ou propriétés du produit, y compris sans gluten, faible teneur en sodium, sans agents de conservation ajoutés, source de protéines et autres allégations.</p> <p>Nous fournissons des directives sur la manipulation appropriée et la salubrité des aliments pour 100 % de nos produits de viandes frais et préparés en ligne, sur l'emballage, en magasin ou dans des communications avec les consommateurs.</p> <p>Les Aliments Maple Leaf fournit une étiquette appropriée sur le recyclage sur tous les emballages acceptés dans les programmes provinciaux de collecte du recyclage à travers le Canada.</p>		
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	En 2020, nous avons eu deux (2) retraits volontaires concernant les informations sur les produits et services et l'étiquetage.		
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun		

# Indice ESG (suite)

NORME DE LA GRI	DESCRIPTION - NORME DE LA GRI	LIEU/DESCRIPTION	NORME DU SASB	DESCRIPTION - NORME DU SASB
<b>CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
418-1	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Aucun		
<b>CONFORMITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE</b>				
103	Éléments d'information sur l'approche de la direction	Voir <a href="#">Code de conduite</a> .		
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Aucune amende pécuniaire n'a été infligée aux Aliments Maple Leaf en 2020 en rapport avec la non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques.		